

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE
VILLAGE SAINT-PIERRE
COMTÉ DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre tenue le 6 novembre 2024 à 19 heures, au 485, Village Saint-Pierre nord, à Village St-Pierre, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire M. Roland Charest :

Mme Mélanie Lavallée
Mme Jade Charest
M. Stéphane Arbour
Mme Lyne Rivest
M. Denis Parent
M. Benoit Duval

Absents:

Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière est également

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Mot de bienvenue
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2024
- 5- Demande verbale
- 6- Correspondance
- 7- Compte du mois
- 8- Résolution adoption des réunions du conseil régulières année 2025
- 9- Préparation du budget 2025
- 10- Distribution du pamphlet pour la guignolée
- 11- Rémunération directrice générale et concierge année 2025
- 12- Régime retraite directrice générale et greffière-trésorière
- 13- Rémunération élus année 2025
- 14- Facturation inventaire installations septiques
- 15- TECQ 2019 à 2024
- 16- M. Jacques Chartier / Demande
- 17- Varia
- 18- Période de question
- 19- Levée de l'assemblée

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures.

2- MOT DE BIENVENUE

M. Roland Charest maire souhaite la bienvenue à tous.

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R.2024-11-076

Sur proposition M. Benoit Duval appuyé par Mme Lyne Rivest, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2024

R.2024-11-077

Sur proposition de Mme Jade Charest **appuyé par** M. Benoit Duval, il est **unanimentement résolu d'adopter** le procès-verbal du 2 octobre 2024 tel que rédigé.

ADOPTÉE

5- DEMANDE VERBALE

Aucune demande verbale

6- CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière dépose la liste de correspondance aucun point n'y est soulevé

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière informe les membres du conseil qu'il y a un montant disponible de cent quarante-quatre mille six cent quatorze et onze dollars (144 614.11\$) au compte courant de la municipalité et qu'il y a des certificats de dépôt pour un montant de 548 963.93\$.

7- COMPTES DU MOIS

La secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes payés et à payer au montant de trente-sept mille neuf cent soixante et dix et soixante-treize dollars (37 970.73\$) chèques numéro 202400126 à 202400140 et un montant de 23 871.96\$ en paiement sur accès D'affaires.

R 2024-11-078

Sur proposition de M. Stéphane Arbour **appuyé par** M. Denis Parent, **il est unanimentement résolu** d'accepter les comptes payés et à payer au montant de trente-sept mille neuf cent soixante et dix et soixante-treize dollars (37 970.73\$) chèques numéro 202400126 à 202400140 et un montant de 23 871.96\$ en paiement sur accès D'affaires.

ADOPTÉE

8- RÉSOLUTION ADOPTION DES RÉUNIONS RÉGULIÈRES DU CONSEIL ANNÉE 2025

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Considérant que le conseil municipal peut dans le courant de l'année en cours changer le dit calendrier par nouvelle résolution et publication d'un avis public;

En conséquence

R 2024-11-079

Il est proposé par M. Denis Parent
Appuyé par Mme Mélanie Lavallée

Et résolu unanimentement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025, qui se tiendront le mercredi et qui débuteront à 19 heures :

· 15 janvier	5 février
· 12 mars	2 avril
· 14 mai	4 juin
· 9 juillet	13 août
· 3 septembre	1 octobre
· 5 novembre	3 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice municipale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

9- PRÉPARATION DU BUDGET 2025

Une rencontre aura lieu vendredi le 29 novembre 2024 à 17H30 pour la préparation du budget 2025, il en découle cette résolution :

R 2024-11-080

Il est proposé par M. Denis Parent
Appuyé par M. Benoit Duval

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une dépense de 800.00\$ pour le souper suite à la préparation du budget 2025.

ADOPTÉE

10- DISTRIBUTION DU PAMPHLETS POUR LA GUIGNOLÉE

R 2024-11-081

Il est proposé par Mme Jade Charest
Appuyé par Mme Mélanie Lavallée

Et résolu unanimement que le conseil municipal de Village Saint-Pierre autorise une dépense de 120.00\$ pour la distribution de deux pamphlets pour la guignolée.

ADOPTÉE

11- RÉMUNÉRATION DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ET CONCIERGE ANNÉE 2025

R 2024-11-082

Il est proposé par M. Benoit Duval
Appuyé par M. Stéphane Arbour

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une augmentation de 1.6% pour le salaire de la directrice générale et greffière-trésorière et la concierge pour l'année 2025.

ADOPTÉE

12-RÉGIME DE RETRAITE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

R 2024-11-083

Sur proposition de Mme Lyne Rivest
Appuyé par Mme Jade Charest

Et résolu unanimement que le conseil municipal de Village Saint-Pierre autorise une dépense 3 841.00\$ à titre de régime retraite à la directrice générale et greffière-trésorière, pour l'année 2024 qui équivaut à 6% du salaire annuel, une preuve de REER devra être déposé à la table du conseil.

ADOPTÉE

13- RÉMUNÉRATION DES ÉLUS ANNÉE 2025

Comme le stipule le règlement 2019-063, intitulé « Règlement ayant pour effet de fixer la rémunération des membres du Conseil conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux et d'abroger le règlement 2017-053 » à l'article 9 on y lit : La rémunération de base et la rémunération additionnelle telles qu'établies par le présent règlement seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada du mois de septembre, en conséquence l'IPC de septembre 2024 est de 1.6%.

14- FACTURATION INVENTAIRE INSTALLATIONS SEPTIQUES

CONSIDÉRANT que MG Environnement nous a fait parvenir une facture pour l'inventaire des installations septiques;

EN CONSÉQUENCE

R 2024-11-084

Il est proposé par M. Denis Parent
Appuyé par Mme Jade Charest

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une dépense de 14 785.79\$ (taxes applicables incluses) cette dépense sera prise dans le surplus libre de la municipalité.

ADOPTÉE

15- TECQ 2019 À 2024

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

R 2024-11-085

Il est proposé par M. Stéphane Arbour
Appuyé par M. Denis Parent

Il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

16- M. JACQUES CHARTIER / DEMANDE

M. Michel Chartier, frère de M. Jacques Chartier, explique que Mme Nathalie Lefebvre a bougé les fossés à coté de sa terre et aurait étendu du fumier de poule sur ladite terre ce qui a eu pour effet de contaminé son puit.

M. Roland Charest, maire informe M. Chartier qu'on va envoyer l'inspecteur pour vérification.

12- VARIA

13- PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question.

14-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R 2024-11-086

Il est proposé par M. Denis Parent
Appuyé par M. Benoit Duval

Et résolu unanimement de levée cette assemblée

ADOPTÉE

Roland Charest
Maire

Édith Gagné
Directrice générale, Greffière-trésorière